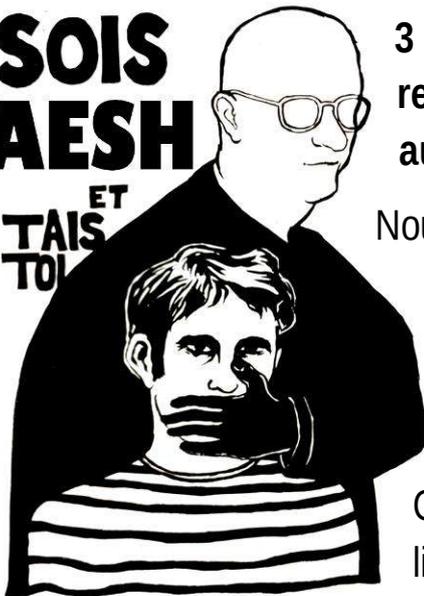


# SOUTIEN À NOS 3 COLLÈGUES AESH MENACÉ·E·S DE LICENCIEMENT

Vendredi 18 décembre se réunit une Commission Consultative Paritaire de licenciement pour 3 AESH de l'académie de Grenoble. Quelles sont les fautes commises par nos collègues ? Aucune ! Il s'agit simplement de se débarrasser des personnels qui ont refusé de signer l'avenant les faisant entrer dans les PIAL.

**SOIS  
AESH**

**ET  
TAIS  
TOI**



3 de nos collègues AESH, parce qu'ils et elles ont refusé de rentrer dans cette organisation mortifère, se voient aujourd'hui menacé·e·s de licenciement. C'est non !

Nous refusons que les compétences développées par les AESH soient perdues pour les élèves et nous refusons que cette maltraitance des AESH passe inaperçue ! C'est pourquoi, vendredi 18 décembre nous appelons tou·te·s les AESH à se mettre en grève et à se rassembler devant le rectorat de Grenoble en soutien à nos collègues menacé·e·s de licenciement !

**Ensemble, nombreuses et nombreux, arrêtons de subir, agissons !**

**18 DECEMBRE : GRÈVE ET RASSEMBLEMENT**

**14H**

**DEVANT LE RECTORAT DE GRENOBLE**

*Les PIAL – Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés – ont été généralisés à la rentrée 2020 en dépit de la dénonciation unanime dont ils faisaient l'objet. Les organisations syndicales, dont SUD éducation 38, et nous, personnels AESH, n'étions pas dupes et nos craintes se sont confirmées :*

On nous dit que les PIAL « ont pour objet principal la coordination des moyens d'accompagnement humain au sein des établissements scolaires de l'enseignement public et privé sous contrat ». Ce discours ne nous leurre pas ! Auparavant affecté-e-s sur un ou deux établissements maximum, les AESH dépendent désormais d'un groupement d'établissements (5 établissements pour le plus petit PIAL de l'académie et jusqu'à une trentaine d'établissements pour les plus importants). Concrètement, cela veut dire que nous sommes déplaçables, sans avenant à notre contrat de travail, sur l'ensemble des établissements du PIAL. Des changements d'affectations et d'emplois du temps peuvent survenir plusieurs fois dans l'année, aussi souvent que le ou la coordinateur-riche de PIAL l'estime nécessaire ! Des modifications qui interviennent sans tenir compte de notre vie personnelle et qui nous empêchent de prendre un 2<sup>ème</sup> emploi pour compléter nos salaires de misère.

On nous dit aussi que « ces dispositifs visent à mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève en situation de handicap en vue du développement de son autonomie ». Là aussi, ne nous y trompons pas, la réalité est toute autre : depuis la rentrée, les recrutements d'AESH sont bloqués, nombre d'enfants se retrouvent sans accompagnement ou avec un accompagnement saupoudré d'une ou deux heures par semaine. Nous ne nous laisserons pas piéger par leur discours, nous savons que derrière le «développement de l'autonomie » se cache la diminution du nombre d'heures d'accompagnement par élève entraînant la difficulté d'instaurer une relation de confiance entre

l'AESH et l'élève, la perte de sens du métier, ainsi qu'une réduction du nombre de postes d'AESH. La mise en place des PIAL fournit en plus, des subalternes bien utiles à l'administration en la personne des coordinateurs-rices. Ces personnels non formés disposent d'informations erronées et constituent une première barrière à franchir avant d'atteindre une personne ayant le pouvoir de débloquent un recrutement par exemple. Pour les AESH, c'est un-e supérieur-e de plus pouvant se transformer en source de pressions supplémentaires.

Le travail de collecte des vœux d'affectation des AESH s'est révélé être une complète mascarade : le courrier a été envoyé pendant les congés avec une date limite de réponse tombant avant la reprise, nombre d'AESH ne l'ont pas reçu(sans que l'on sache les critères d'envoi), les services employeurs étaient injoignables, la promesse de proposer des temps plein s'est évaporée, les choix de vœux se limitaient à un secteur sans tenir compte de l'expérience acquise par les AESH. Les affectations se font au mépris des réels besoins qualitatifs des élèves et les attributions des postes et zones géographiques se font dans une opacité inacceptable, sans voie de recours et sans aucune publication de critères de prise en compte des souhaits des agent-e-s. Avec la mise en place des PIAL, on assiste à une amplification des affectations en dépit du bon sens : « Il manque 2h à ces AESH intervenant dans le premier degré ? Qu'à cela ne tienne, elles iront compléter leur service au lycée à côté ».C'est clairement une logique de rentabilité qui est à l'œuvre.

## **DEVANT TANT DE MALTRAITANCE, SUD ÉDUCATION GRENOBLE EXIGE :**

- **Abandon des PIAL ! Et mise en place d'une instance paritaire sur la mutation des AESH,**
- **Titularisation des AESH et des tou-te-s les précaires de l'Éducation Nationale,**
- **Temps plein de 24h devant élèves et le reste pour la prise en compte du travail « connexe »,**
- **Salaires à 1700 € nets à l'entrée dans le métier et des évolutions salariales,**
- **Une véritable formation initiale et continue,**
- **De bonnes conditions de travail : affectation sur 2 établissements maximum, pas plus de 2 élèves par AESH en accompagnement mutualisé,**  
**Pour le 1<sup>er</sup> degré : pas plus d'1 AESH pour 1 élève, et pour le 2<sup>nd</sup> degré : pas plus de 2 AESH pour 1 élève,**
- **Création d'une brigade de remplacement pour les AESH**